

**Assemblée générale**

Distr. générale
27 octobre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Cinquième Commission

Point 139 de l'ordre du jour

Planification des programmes

**Lettre datée du 26 octobre 2022, adressée au Président
de la Cinquième Commission par le Président de la Troisième
Commission**

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint un résumé des débats tenus par la Troisième Commission de l'Assemblée générale au titre de la planification des programmes lors de la réunion informelle du mercredi 12 octobre 2022 (voir annexe). À cette réunion, la Commission a examiné les programmes 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale), 20 (Droits humains) et 21 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance) du projet de budget-programme pour 2023. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir veiller à ce que les vues exprimées par les membres de la Commission soient prises en considération par la Cinquième Commission lors de ses délibérations sur les programmes 13, 20 et 21 du projet de budget-programme.

Le Président de la Troisième Commission
(*Signé*) José Alfonso **Blanco Conde**



Annexe

Résumé établi par le Président

1. La Troisième Commission a tenu, le 12 octobre 2022, une réunion informelle sur le point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ».
2. Le Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Jean-Luc Lemahieu, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par intérim, Nada Al-Nashif, et la Directrice de la Division de la planification stratégique et des résultats du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Ritu Shroff, ont présenté des exposés sur le programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale), le programme 20 (Droits humains) et le programme 21 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance) du projet de budget-programme pour 2023, respectivement.
3. Les exposés ont été suivis d'un échange interactif avec les États Membres.

Résumé des débats

4. Les délégations ont remercié le Président et le Bureau de la Commission d'avoir convoqué et organisé la réunion informelle. Elles ont également remercié les représentantes et représentants du Secrétariat pour leurs exposés.
5. Rappelant que le Comité du programme et de la coordination était le principal organe subsidiaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale chargé des questions de planification, de programmation et de coordination, les délégations ont salué son rôle consultatif technique essentiel. Le Comité a été vivement engagé à achever son examen de tous les programmes par consensus à ses prochaines sessions. La délégation d'El Salvador a souligné que les méthodes de travail du Comité devraient être revues de telle sorte que celui-ci dispose de suffisamment de temps et de ressources pour examiner chaque programme de manière approfondie et puisse ainsi mieux s'acquitter de son mandat et parvenir à un accord consensuel et bénéfique.
6. Les délégations ont attesté que le Comité du programme et de la coordination avait réussi à s'entendre sur des recommandations concernant des programmes plus nombreux que les années précédentes. S'exprimant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, la délégation de l'Australie a noté que cette amélioration avait été rendue possible par le fait que la session du Comité avait été prolongée et qu'elle avait duré cinq semaines. Les délégations ont également souligné que les questions administratives et budgétaires relevaient de la Cinquième Commission.
7. La délégation du Brésil a constaté que l'examen de la planification des programmes posait problème à tous les États Membres participant aux travaux de la Troisième Commission, le volume de travail de la Commission étant important, l'ordre du jour chargé et le délai très court. Elle a dit espérer qu'à l'issue des débats, des recommandations seraient formulées à l'intention de la Cinquième Commission concernant l'approbation des programmes et invité la Troisième Commission à envisager, en temps voulu, d'autres moyens d'aborder la question de la planification des programmes.
8. Plusieurs délégations (les États-Unis d'Amérique, la Suisse, qui s'exprimait également au nom du Liechtenstein, l'Australie, qui s'exprimait également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Mexique et la France) ont fait part de la déception et du regret avec lesquels elles avaient constaté que le Comité du programme et de la coordination n'était pas en mesure de formuler des conclusions

et des recommandations pour les programmes 13, 20 et 21. À cet égard, la délégation d'El Salvador s'est déclarée favorable à une révision des méthodes de travail du Comité afin que celui-ci dispose de suffisamment de temps et de ressources pour atteindre ses objectifs et parvenir à un consensus sur les propositions soumises à son examen. Elle s'est par ailleurs inquiétée du fait qu'en vertu du paragraphe 16 de la résolution 76/236 de l'Assemblée générale, l'examen des plans-programmes par la Troisième Commission pourrait devenir la norme. À cet égard, plusieurs délégations ont estimé que l'examen des programmes par la Troisième Commission faisait double emploi avec les travaux de la Cinquième Commission et que la Troisième Commission devrait plutôt se concentrer sur les domaines relevant de son mandat et sur sa charge de travail déjà élevée.

9. La délégation de Cuba a souligné qu'il fallait que la Troisième Commission tienne un débat de fond pour pouvoir formuler des recommandations à la Cinquième Commission. Elle a dit considérer que le paragraphe 16 de la résolution 76/236 définissait clairement le rôle que jouaient les grandes commissions dans l'examen des programmes lorsque le Comité n'avait pu parvenir à un accord et souligné que la Troisième Commission était pleinement en mesure d'analyser les plans. Elle a déclaré que la Cinquième Commission était chargée des questions budgétaires mais qu'elle n'avait pas pour mandat d'analyser les questions de fond, alors qu'il incombait à la Troisième Commission d'examiner les programmes sur le fond et de décider s'ils devaient être envoyés à la Cinquième Commission sans modifications. Elle a indiqué qu'il appartenait à la Troisième Commission d'examiner les questions relatives aux droits humains et que celle-ci pouvait déterminer si les plans-programmes proposés correspondaient à ses mandats.

10. De même, la délégation du Pakistan a souligné qu'il était essentiel que la Troisième Commission examine les trois programmes et qu'elle parvienne à un consensus à leur sujet. La délégation de la Chine a souligné l'importance de la coopération, de la compréhension mutuelle, de l'efficacité et de l'efficience dans les activités menées par l'Organisation des Nations Unies et indiqué qu'il était vital que les organes et organismes des Nations Unies fonctionnent efficacement, conformément à leurs mandats respectifs. La délégation de l'Égypte a déclaré qu'il était opportun que la Troisième Commission examine les programmes pour lesquels le Comité du programme et de la coordination n'était pas parvenu à un consensus, conformément à la résolution 76/236 de l'Assemblée générale.

11. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré que, si elle partageait l'analyse faite au paragraphe 16 selon laquelle l'Assemblée générale elle-même ou ses grandes commissions seraient saisies des plans-programmes au sujet desquels le Comité du programme et de la coordination n'avait pas formulé de conclusions ou de recommandations, cela ne signifiait pas pour autant que ces programmes devaient être soumis aux grandes commissions au préalable.

12. Plusieurs délégations (l'Australie et El Salvador) ont rappelé que la Cinquième Commission était, par tradition, un organe fondé sur le consensus et que toute tentative des autres grandes commissions de prendre des décisions sans consensus nuirait au Comité du programme et de la coordination, à la Cinquième Commission et à l'ensemble du processus de planification. D'autres délégations (l'Union européenne et la France) ont rappelé que la planification était un exercice consensuel, que la Cinquième Commission était chargée de superviser l'exécution du mandat et que c'était à elle qu'il incombait, en dernier ressort, d'adopter le plan-programme et le budget. Les délégations des États-Unis d'Amérique, d'El Salvador et du Royaume-Uni ont souligné que la Troisième Commission n'avait pas pour tradition de se pencher sur la planification des programmes et qu'elle n'avait pas les compétences techniques requises pour ce faire. Plusieurs délégations (la Suisse, qui s'exprimait

également au nom du Liechtenstein, la France et l'Union européenne) ont souligné qu'il ne devrait pas y avoir de double emploi en ce qui concernait les attributions et prérogatives du Comité et de la Cinquième Commission.

13. Les délégations d'El Salvador, de la Suisse et du Royaume-Uni se sont inquiétées du fait que ce débat venait s'ajouter à la charge de travail de la Troisième Commission. D'autres délégations (les États-Unis d'Amérique et l'Espagne) ont souligné que les débats relatifs aux programmes étaient longs et politiquement sensibles et qu'ils réduiraient considérablement le temps que la Troisième Commission pourrait consacrer à ses travaux. La délégation de la France a noté que la réunion informelle elle-même s'ajoutait à un programme de travail déjà chargé. D'autres délégations (la Suisse, qui s'exprimait également au nom du Liechtenstein) ont déclaré que si la Troisième Commission pouvait choisir de mener à bien une tâche qui n'avait pas été achevée par le Comité du programme et de la coordination, elle n'était pas tenue de le faire. La délégation du Japon a indiqué qu'elle considérerait que chaque grande commission pouvait décider si elle souhaitait aborder la planification des programmes dans son programme de travail et, le cas échéant, comment procéder.

14. La délégation de l'Union européenne s'est déclarée pleinement favorable au programme 20 et a mis en avant l'action essentielle menée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour faire progresser les droits humains, notamment par l'intermédiaire des organes conventionnels, du Conseil des droits de l'homme, de l'Examen périodique universel et des procédures spéciales. Elle continue de s'opposer à tout amendement visant à affaiblir les droits humains, tant à la Troisième qu'à la Cinquième Commission. Elle a souligné que les moyens alloués au HCDH devaient être suffisants pour qu'il puisse mettre pleinement en œuvre l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général. Elle a donc demandé que la Cinquième Commission adopte le programme 20 sans modifications. La délégation du Pakistan s'est félicitée que la Troisième Commission tienne ces débats et a dit espérer que les délibérations portant sur des thèmes de fond permettraient de régler certaines questions relatives aux priorités des programmes et à l'allocation des ressources concernant les différents aspects des droits humains, en particulier la disparité des budgets consacrés aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels.

15. La délégation de l'Union européenne s'est déclarée favorable au programme 21. Une délégation a indiqué que le programme 21 faisait l'objet d'un appui et salué les travaux du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et du HCR.